

* * *

AFFAIRE N° 52/3. - Ensembles sanitaires dans les écoles primaires et maternelles - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement des bâtiments scolaires, la Municipalité de Saint-Denis avait bénéficié d'un crédit au titre du Fonds Scolaire 68-69, pour la réalisation de travaux et grosses réparations dans les ensembles scolaires, en l'occurrence la construction de sanitaires.

Après enquête effectuée dans les différentes écoles de la Ville, il s'est avéré que de nombreux groupes scolaires ne présentaient pas l'hygiène voulue quant aux ensembles sanitaires. Une liste prioritaire a donc été établie compte tenu de l'état de ces ensembles.

Les écoles de Camp Ozoux maternelles, d'application filles, de Camélias Garçons, de Moufia et de Ruisseau Blanc ont été retenues.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'une part d'approuver ce dossier technique, d'autre part de m'autoriser à lancer l'adjudication relative à l'exécution de ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu

A. Denis le 22 juillet 1971

I. le Préfet

Le secrétaire général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme:

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: M. C. ALARCON